

## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE 5/10985 13 août 1973 FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à faire connaître qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni un télégramme, daté du 13 août 1973, indiquant que le Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait nommé sir Donald Maitland, K.C.M.G., O.B.E., représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'avait chargé de représenter le Gouvernement de Sa Majesté dans tous les organes de l'Organisation des Nations Unies.

De l'avis du Secrétaire général, ledit télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants habilitant sir Donald Maitland à représenter le Royaume-Uni au Conseil de sécurité.